



### Enregistrement pour les paiements pré-autorisés (PPA)

#### Section 1 : Processus d'enregistrement

- 1) Bien lire les renseignements et conditions;
- 2) Choisir l'option de paiements pré-autorisés A ou B;
- 3) Joindre un chèque annulé;
- 4) Renvoyez le formulaire signé et le chèque annulé par courriel à [taxes@russell.ca](mailto:taxes@russell.ca) ou en personne ou par courrier au 717, rue Notre Dame, Embrun ON, K0A 1W1.

#### Section 2: Informations et conditions

Informations et conditions générales :

- Vous avez la responsabilité d'aviser la municipalité si votre compte bancaire change, si vous vendez votre propriété ou si vous désirez annuler vos prélèvements automatiques.
- Après deux retraits retournés, nous sommes dans l'obligation d'annuler vos paiements préautorisés.
- Il n'y a aucun frais d'ouverture de compte.
- En début de chaque année, pour l'inscription aux retraits mensuels pour les impôts fonciers, la Municipalité de Russell vous fera parvenir une lettre vous avisant du montant des paiements pour l'année en cours.
- Une fois que votre enregistrement PPA est activé vous verrez une note sur votre facture NE PAS PAYER - PPA.

Informations et conditions pour l'Option A :

- Pour les comptes d'impôts fonciers, les versements seront calculés de janvier à août en paiements mensuels égaux équivalent aux impôts de l'année précédente divisé par 12 mois, et de septembre à décembre comme étant les impôts courants ajustés moins le montant payé à date divisé par 4 mois restants.
- Concernant les comptes d'eau et/ou d'égout, les paiements de janvier, avril, juillet et octobre seront ajustés selon votre consommation suivant la lecture de votre compteur d'eau.

#### Section 3: Informations personnelles

Numéro de rôle de la propriété (impôts) : \_\_\_\_\_ Numéro du compte d'eau et/ou égouts : \_\_\_\_\_

Adresse de la propriété : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone (cellulaire) \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone (domicile) : \_\_\_\_\_

#### Section 4 : Choix d'un plan de paiement préautorisé

Pour les deux options, les dates d'échéance peuvent varier entre le 25 et le 27 du mois.

##### Option A (Retraits mensuels)

Sélectionnez les comptes que vous souhaitez enregistrer pour l'option A du PPA.

Compte d'impôt foncier

Compte des services d'eau et/ou d'égout

Montant pour compte d'impôt foncier : \_\_\_\_\_

Entrée en vigueur (mois) : \_\_\_\_\_

Montant pour compte des services d'eau et/ou d'égout : \_\_\_\_\_

Entrée en vigueur (mois) : \_\_\_\_\_

##### Option B (Paiement à la date d'échéance)

Sélectionnez les comptes que vous souhaitez enregistrer pour l'option B du PPA.

Compte d'impôt foncier

Compte des services d'eau et/ou d'égout

Entrée en vigueur pour compte d'impôt foncier (mois) : \_\_\_\_\_

Entrée en vigueur pour compte des services d'eau et/ou d'égout (mois) : \_\_\_\_\_

### Enregistrement pour la facturation électronique

Je veux m'enregistrer à la facturation électronique.

Courriel : \_\_\_\_\_

#### Signature

Nom 1 : \_\_\_\_\_ Signature 1 : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom 2 : \_\_\_\_\_ Signature 2 : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

#### Coordonnées

Municipalité de Russell  
Hôtel de ville, 717 rue Notre  
Dame, Embrun, ON K0A 1W1

Questions sur la facturation des impôts fonciers?  
Communiquez avec [taxes@russell.ca](mailto:taxes@russell.ca) ou  
613-443-3066 poste 2302.

Questions sur la facturation de l'eau et des égouts?  
Communiquez avec [revenues@russell.ca](mailto:revenues@russell.ca) ou  
613-443-3066 poste 2309.